



International Fair Trial Day

Le pays prioritaire en 2023 : le Mexique

Réservez la date et lancez l'appel à candidatures pour le prix Ebru Timtik

14 juin 2023, Mexico City / Mexique

En 2021, un groupe d'avocats et d'organisations d'avocats s'est réuni pour instaurer une Journée internationale du procès équitable (International Fair Trial Day, ci-après **IFTD**) qui sera célébrée chaque année le 14 juin. Cette initiative est soutenue par plus de 100 associations juridiques à travers le monde, toutes attachées à l'importance vitale du droit à un procès équitable et aux graves défis posés aux droits à une procédure régulière dans le monde entier. Elles ont mis en place un groupe de pilotage [*Steering Group*] pour l'organisation de la Journée internationale du procès équitable.

Le groupe directeur a décidé que, chaque année, un pays où les droits à un procès équitable sont systématiquement violés serait choisi comme pays cible et qu'une manifestation serait organisée pour marquer la Journée internationale des droits de l'homme, ainsi qu'une série d'activités autour de cette manifestation pour attirer l'attention sur la situation dans le pays en question. Ces activités comprennent l'organisation d'une conférence sur les problèmes systémiques liés au procès équitable et une déclaration publique contenant des recommandations concrètes sur la manière de traiter ces problèmes. La décision de créer une IFTD s'est également accompagnée de la création du prix Ebru Timtik. Ebru Timtik est une avocate turque qui a perdu la vie le 27 août 2020 à la suite d'une grève de la faim de 238 jours qu'elle avait entreprise pour protester contre les violations systémiques des droits à un procès équitable auxquelles sont confrontées les personnes en Turquie. Chaque année, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, le prix Ebru Timtik est décerné par un jury indépendant à une ou plusieurs personnes et/ou une organisation qui ont contribué de manière significative à la défense et à la promotion du droit à un procès équitable dans le pays choisi.

Le premier pays choisi par l'IFTD est la Turquie, en 2021. Une conférence virtuelle a été organisée le 14 juin 2021 pour marquer l'occasion. Le premier prix Ebru Timtik a été décerné à titre posthume à Ebru Timtik elle-même. La deuxième conférence, qui s'est concentrée sur les questions systémiques de procès équitable en Égypte, s'est tenue à Palerme (Italie) les 17 et 18 juin 2022. Mohamed El-Baqer et Haitham Mohammadein, deux avocats égyptiens spécialisés dans la défense des droits de l'homme qui étaient en détention à l'époque, ont reçu le prix Ebru Timtik.

2023 Journée internationale des procès équitables Zoom sur le Mexique

Le groupe de pilotage s'est élargi depuis 2021 pour inclure un certain nombre d'autres organisations de premier plan participant aux travaux, toutes énumérées ci-dessous. Plusieurs nominations ont été reçues pour le pays cible de la Journée internationale du procès équitable de cette année. Après un examen approfondi des propositions, le Mexique a été choisi comme pays cible pour 2023. Cette décision est basée sur les éléments suivants :

1. Les rapports sur la situation au Mexique montrent que de nombreuses parties du système judiciaire du pays souffrent de corruption systémique, d'un manque de protection efficace des droits de la défense, d'enquêtes et de procès inefficaces et tardifs, de discrimination et d'une influence inappropriée du gouvernement. En conséquence, il est à craindre que le système judiciaire de certains tribunaux et de certaines régions n'offre pas de recours efficace et rapide aux personnes accusées à tort de crimes violents ou victimes de crimes ou de violations des droits de l'homme. Cette situation est d'autant plus frappante que le taux de criminalité violente est extrêmement élevé et que l'impunité règne. Les preuves de corruption au sein du système judiciaire et des autorités d'enquête, parmi d'autres institutions publiques, restent une préoccupation fondamentale. Les rapports soulignent que l'implication des forces de sécurité de l'État et des procureurs dans des activités criminelles et des "violations graves et généralisées des droits de l'homme, y compris la torture, les disparitions forcées et les exécutions extrajudiciaires dans une impunité quasi-totale" est un problème aigu.¹
2. Alors que le Mexique est globalement défini comme un pays partiellement libre dans le rapport Freedom House sur la liberté dans le monde (avec un classement de 60/100), les facteurs liés à l'État de droit dans l'évaluation dégradent le classement du Mexique. Ainsi, le classement du pays en matière de "protection des droits de la défense" n'est que de 1/4, tandis que le classement en matière d'"indépendance judiciaire" est de 2/4.² L'indice mondial de l'État de droit du World Justice Project place le Mexique au 115^e rang sur 140 pays dans le monde. Le classement du Mexique en matière de "justice pénale" dans l'indice est de 128/140, tandis que le classement en matière de "justice civile" est de 131/140. Le pays fait partie des 10 pires pays en matière de "corruption", avec un classement de 134/140.³
3. Les disparitions forcées et les exécutions sommaires restent l'un des problèmes les plus importants en matière de droits de l'homme dans le pays, les institutions de l'État ne parvenant pas à trouver une solution efficace. Rien qu'en 2021, au moins 7 698 cas de personnes disparues ont été signalés, ce qui porte à plus de 100 000 le nombre total de personnes disparues depuis 1964.⁴

¹ <https://www.hrw.org/world-report/2023/country-chapters/mexico>

² <https://freedomhouse.org/country/mexico/freedom-world/2022>

³ <https://worldjusticeproject.org/rule-of-law-index/downloads/WJPIIndex2022.pdf>

⁴ <https://www.amnesty.org/en/wp-content/uploads/2022/03/WEBPOL1048702022ENGLISH.pdf>

Le Comité des Nations unies sur les disparitions forcées s'est rendu au Mexique en 2021 et a fait part de ses conclusions en 2022. Ces conclusions ont attiré l'attention sur l'urgence et la gravité de la question et ont exhorté les autorités mexicaines, entre autres, à accroître leurs efforts pour lutter contre les disparitions forcées, à prendre de véritables mesures pour éradiquer l'impunité structurelle et à faciliter la coordination entre les différentes institutions de l'État.⁵

4. Le Mexique est considéré comme l'un des pays les plus dangereux pour les défenseurs des droits de l'homme qui travaillent sur la criminalité organisée, la corruption et les crimes commis par des agents de l'État.⁶ Ils sont pris pour cible, subissent des attaques et, dans certains cas, sont tués, enlevés et torturés pour leurs activités légitimes en faveur des droits de l'homme par des membres de groupes organisés ou des agents de l'État. 15 journalistes ont été tués entre janvier et septembre 2022, et entre janvier et juin 2022, 12 défenseurs des droits de l'homme ont été tués au Mexique.⁷ Malgré la gravité de ces crimes, les affaires restent souvent non résolues, l'impunité protégeant les responsables.
5. La détention provisoire arbitraire, prolongée et illégale, dans de nombreux cas sans aucune accusation, est un autre problème systémique du système judiciaire mexicain. Les autorités judiciaires ont l'obligation d'ordonner la détention provisoire pour les personnes accusées de plusieurs crimes, sans tenir compte des preuves ou des circonstances du dossier. La détention *arraigo*, largement critiquée, qui permet aux procureurs d'obtenir une autorisation de détention pour une durée maximale de 40 jours sans inculpation, est une autre pratique problématique utilisée pour porter atteinte aux droits de l'accusé à une procédure régulière.⁸ Ces pouvoirs étendus sont largement utilisés par les autorités judiciaires et les procureurs et, en raison de leur application fréquente, les prisons sont surpeuplées et les prisonniers sont confrontés à des violations systématiques des droits de l'homme et à des conditions de détention désastreuses.
6. Dans une requête déposée en octobre 2021 auprès de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a souligné certains de ces problèmes systémiques, en particulier ceux liés à l'utilisation de la détention, de la torture et des mauvais traitements au sein du système de justice pénale mexicain, et a recommandé que le Mexique :

⁵<https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPrICAqhKb7yhskf%2Bik2WJ75CzZW9b3wl%2F28Qdf7sDbkFCKbzCnMOmlWqa1dp776C0LVYk3EnPXfQV2Qbr7YV0MLhC6h%2BdNneZWUzcpzxQHGFaxtsW3DuT9P7%2Fa4P71nGX%2F1CeDxNAbYZNwHL0hpyefc2XXlh5tp7ODA%3D>

⁶ <https://www.hrw.org/world-report/2023/country-chapters/mexico>

⁷ <https://www.hrw.org/world-report/2023/country-chapters/mexico>

⁸ <https://www.hrw.org/world-report/2023/country-chapters/mexico>

- 'Adapter le système juridique du pays afin d'éliminer définitivement le concept *arraigo*, y compris les normes constitutionnelles et juridiques qui soutiennent cette pratique. Pendant la mise en œuvre de cette mesure, veiller à ce que tous les opérateurs judiciaires qui sont appelés à appliquer le concept *arraigo* cessent de le faire en invoquant le contrôle de conventionnalité, à la lumière des normes interaméricaines correspondantes.

- Fournir une formation appropriée aux fonctionnaires travaillant au bureau du procureur général adjoint de Tlalnepantla concernant l'interdiction absolue de la torture et des traitements cruels, inhumains et dégradants au cours des enquêtes sur tous les crimes, y compris ceux liés à la criminalité organisée, et mettre en œuvre un système simple et facilement accessible pour signaler tout acte de ce type.⁹

7. De même, dans une déclaration de septembre 2022, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a appelé le Mexique à abolir d'urgence la détention provisoire obligatoire prévue par la Constitution. Selon le Comité, "[l]'une des conséquences les plus graves de la détention provisoire obligatoire est que de nombreux Mexicains passent plus de dix ans privés de liberté, dans l'attente de leur procès, sans condamnation et dans des conditions qui mettent gravement en danger leur vie et leur intégrité personnelle. Elle contribue également à la surpopulation carcérale."¹⁰
8. Dans un arrêt publié en janvier 2023, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a également condamné la procédure *arraigo* ainsi que la détention provisoire prévue par le code fédéral de procédure pénale de 1999, qui sont contraires à la Convention américaine relative aux droits de l'homme. La Cour a ordonné au Mexique : a) d'annuler (*dejar sin efecto*) les dispositions relatives à la pré-procédure *arraigo* dans son droit interne ; et b) d'adapter son système juridique interne sur la détention préventive.¹¹

Dans ce contexte désastreux, le comité d'organisation de la Journée du Procès Equitable [IFTD] a convenu que le fait de se concentrer sur le Mexique en 2023 permettrait d'attirer davantage l'attention sur les violations systémiques du droit à un procès équitable dans le pays. Elle apportera un soutien à de nombreux défenseurs des droits de l'homme, y compris des avocats et des journalistes, ainsi qu'à des juges qui sont toujours pris pour cible en raison de leurs activités légitimes, qui font l'objet de poursuites arbitraires, qui sont détenus et qui font face à des procès qui manquent gravement de régularité et qui ne respectent pas les principes du procès équitable.

⁹ https://www.oas.org/en/iachr/jsForm?File=/en/iachr/media_center/preleases/2021/130.asp

¹⁰ <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2022/09/mexico-should-overturn-mandatory-pre-trial-detention-un-experts>

¹¹ http://www.corteidh.or.cr/docs/casos/articulos/seriec_470_esp.pdf

La conférence de l'IFTD se tiendra le 14 juin 2023 au Mexique et sera co-organisée par des organisations basées au Mexique. De plus amples détails sur l'ordre du jour et les orateurs qui participeront à la conférence suivront au cours des prochains mois. Pour l'instant, nous vous invitons à retenir la date.

Appel à candidatures pour le prix Ebru Timtik

Le comité d'organisation de la Journée du Procès Equitable [IFTD] souhaite également vous inviter à nommer une ou plusieurs personnes ou une organisation pour le prix Ebru Timtik parmi celles qui ont fait preuve d'un engagement et d'un sacrifice exceptionnels dans la défense des valeurs fondamentales liées au droit à un procès équitable au Mexique. La personne ou l'organisation nommée pour le prix doit être ou avoir été active dans la défense et la promotion du droit à un procès équitable au Mexique, soit par son travail récent et remarquable en relation avec ce droit fondamental, soit par son engagement à long terme dans les questions relatives au procès équitable. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 2 mai 2023. Pour proposer une candidature, veuillez envoyer vos nominations à nominationsetaward@gmail.com en anglais et inclure: (1) la biographie détaillée du candidat, (2) une lettre signée par l'organisation/groupe de personnes qui propose le candidat expliquant les raisons pour lesquelles elle/il considère que le candidat devrait recevoir le prix, et (3) une recommandation/lettre de soutien d'une organisation externe non liée, si la candidature est soumise par un groupe de personnes.

Pour plus de détails sur les critères et la procédure d'attribution du prix, veuillez consulter le document ci-joint intitulé "**Critères de sélection pour l'attribution du prix Ebru Timtik pour un procès équitable**". Après la date limite, un jury composé de personnes indépendantes ayant une expérience du droit à un procès équitable, dont une ou plusieurs personnes du pays concerné, examinera et évaluera les candidatures et désignera le(s) lauréat(s) du prix.

Signatures:



